

AFFAIRE N° 16.- Acquisition d'un terrain de 308 m2 situé rue Roland Garros, appartenant aux héritiers CUSTINE.

LE MAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

La municipalité envisage l'acquisition d'un terrain de 308 m2 situé rue Roland Garros, appartenant aux héritiers CUSTINE.

Ce terrain destiné à la constitution d'une réserve foncière a fait l'objet d'une proposition de vente pour le prix de 5 000 000 de Francs CFA, soit une majoration de l'ordre de 15 %.

L'acquisition de cette parcelle présente un intérêt certain compte tenu du fait qu'il est contigu à l'ex-terrain SADAR acquis par la Commune et sur lequel est programmée une école maternelle.

Je vous demande de m'autoriser à diligenter la procédure d'acquisition de ce terrain pour le prix de 5 000 000 de Francs CFA.

La dépense sera prélevée sur l'emprunt contracté auprès de la C.A.E.C.L. pour l'achat de terrains.

Je mets la question aux voix.

ADOPTE A L'UNANIMITE.

Vu,
St. Denis, le 7 Oct. 1974
Pour le Préfet.
Le secrétaire Général
Signé: J.P. Proust
Pour copie certifiée conforme
Le Directeur des Aff. Financières
Signé: R. Perrym.